

Département  
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

**DECISION DU PRESIDENT**

N° DP 2024/030

Nomenclature préfecture :  
Service :

Objet :

**1.1 Marchés publics**

**Direction de l'Emploi**

**Contrat de prestations pour la mise en place de modules de formation « Inclusion numérique » conclu avec l'organisme de formation HORIZONS**

Le Président

certifie sous sa responsabilité le  
caractère exécutoire de cet acte.

Le Président,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

**VU** le Code de la commande publique,

**VU** la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

**CONSIDERANT** que dans le cadre de ses compétences obligatoires en matière de politique de la ville, la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine propose aux demandeurs d'emploi de son territoire, des formations intitulées « Inclusion numérique »,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> : DE CONCLURE** un contrat de prestations pour la mise en place durant l'année 2024, de modules de formation « Inclusion numérique » avec l'organisme de formation HORIZONS sis Pôle Economie Solidaire – 10 Chemin du Larris – avenue du 08 mai 1945 à ETAMPES (91 150).

**Article 2 :** Les objectifs des sessions de formation proposées aux demandeurs d'emploi du territoire sont les suivants :

- Utiliser un ordinateur, le clavier et la souris ;
- Gérer des documents simples ;
- Créer une adresse e-mail et lire, écrire et répondre à des messages ;
- Réaliser ses recherches d'emploi ou de formation ;
- S'inscrire dans la démarche de la certification PIX.

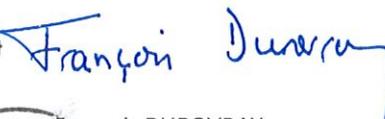
**Article 3 :** Le montant total des prestations s'élève à 16 875 € (TVA non applicable), le prix d'une journée d'intervention étant fixé à 625 €.

**Article 4 :** Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

**Article 5 :** Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier principal de Yerres.

Fait à Brunoy, le

16 FEV. 2024





François DUROVRA  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine  
Président du Département de l'Essonne

Certifié exécutoire le :

**19 FEV. 2024**

Conformément à la convention de  
dématérialisation Procédure Acte.

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Contrat de prestations pour la mise en place de modules de formation &quot; Inclusion numérique &quot; conclu avec l'organisme de formation HORIZONS

---

**Date de transmission de l'acte :** 19/02/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 19/02/2024

---

**Numéro de l'acte :** DP2024-030 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 091-200058477-20240216-DP2024-030-AU

---

**Date de décision :** 16/02/2024

**Acte transmis par :** Christine TAHON

---

**Nature de l'acte :** Autres

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics